

COMMUNE DE TAILLEBOURG 17350  
PV du Conseil Municipal du Jeudi 26 septembre, à 18h30 dans la Salle du Conseil  
Sur convocation en date du 20 septembre 2024

**Présents :**

Mesdames Sylvie ALBERT, Catherine SARRAZIN

Messieurs Pierre TEXIER, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Daniel ARROYO BISHOP, Ludovic ERABLE, Jean-Noël FLEGEO, Fabrice GUILLOT

**Absents :** Philippe GANTHY a donné pouvoir à Jean-Noël FLEGEO, Thomas TAVERNIER a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Gillian BROOME a donné pouvoir à Daniel ARROYO BISHOP, Claire FAVREAUX

**Secrétaire de séance :** Pierre TEXIER

**Invitées :** Katia ROUET, Secrétaire Générale de Mairie.

**Ordre du Jour**

- 1) Approbation des comptes rendus des 04 avril et 18 juillet 2024
- 2) Délibération : Convention Chats Errants
- 3) Délibération : Modification simplifiée du PLU – Mise à disposition du public
- 4) Présentation du Contrat Prévoyance Collectif
- 5) Délibération : Contrat Prévoyance Collectif
- 6) Délibération : Versement acompte par GL Plaquiste – Travaux Plafond Eglise – Travaux Couverture Local Foot**
- 7) Délibération : Assujettissement des locaux vacants à la taxe d'habitation
- 8) Délibération : Choix de l'emplacement pour la mise en place du « Totem »
- 9) Délibération : Patrimoine mobilier (tableau, plan, ...)
- 10) Délibération : Promesse synallagmatique de bail emphytéotique et de constitution de servitudes concernant la parcelle Terrain de Foot et la parcelle en zone NA de l'école
- 11) Délibération : Mandat à SYNERGEO – Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Route de Maison Neuve**
- 12) Personnel de la Commune : Information sur la saisine de la médecine du travail et information sur la promotion interne
- 13) Secrétariat SIVOS
- 14) Facture EDF – Panneaux Photovoltaïques
- 15) Information Conseil Municipal des Enfants d'Annepont
- 16) Information Consultation du Service des Domaines
- 17) Panneautage Commerce-Artisan
- 18) Compte rendu de la présentation de l'état des lieux du futur programme pluriannuel de gestion SYMBA – Priorisation des travaux
- 19) Date du repas de fin d'année
- 20) Prêt Barnum à la Commune de Saint Jean d'Angély
- 21) Information photocopies
- 22) Résultats Camping-Car Park
- 23) Questions diverses
  - a. Animation CIRCINO - Jeu

**Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est fait appel à un conseiller pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.**

**Pierre TEXIER est nommé secrétaire de séance.**

**Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils s'opposent à la modification de l'ordre du jour suite à sa demande en date du 21 septembre 2024 :**

- **Point 6 : Travaux Couverture Local Foot**
- **Point 11 : Délibération concernant le mandat donné à SYNERGEO dans le cadre de l'aménagement de la Route de Maison Neuve suite à la construction du groupe scolaire.**

**Les membres du Conseil Municipal valident le nouvel ordre du jour.**

1) Approbation des comptes rendus des 04 avril et 18 juillet 2024

Monsieur Texier indique que concernant le compte rendu du 04 avril, il n'était pas nommé secrétaire de séance. Mme Favréaux n'a pas envoyé de compte-rendu et Monsieur Texier indique qu'il a pris l'initiative de le réaliser.

Les membres du CM valident les comptes-rendus des 04 avril et 18 juillet 2024.

2) Délibération : Convention Chats Errants

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que suite à de nombreuses plaintes d'habitants de la Commune, une campagne de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages de la Commune pourrait être envisagée. La commune est déjà sous convention avec le refuge de Saintes (SPA), sauf chats (donc pas très efficace).

Monsieur le Maire fait lecture de la convention proposée par la Fondation 30 Millions d'Amis et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette campagne. (Coût : entre 800 et 1000 euros pour 20 chats)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- **Ne valident pas** la convention et n'autorisent pas Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis
- **N'autorisent pas** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette campagne

**Vote : Contre 5 (Texier, Flegeo, Erable, Ganthy, Covela– 1 abstention Sarrazin– 5 Pour (Arroyo – Broome – Albert – Guillot – Tavernier)**

**Les délibérations étant prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, lorsqu'il y a partage des voix, la voix du Maire est prépondérante.**

3) Délibération : Modification simplifiée du PLU – Mise à disposition du public

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la procédure en cours concernant la modification simplifiée du PLU.

C'est au Conseil Municipal de déterminer les modalités de la mise à disposition. Un avis précisant l'objet de la Modification Simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché en Mairie. L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Pendant la durée de cette mise à disposition, les observations sur le projet de Modification Simplifiée pourront être consignées sur un registre déposé en Mairie de Taillebourg.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

- que la mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 1 du PLU sera effectuée du 15/10/24 au 15/11/24. Un avis au public sera publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en mairie pendant toute la durée de la mise à disposition. Le dossier et ses pièces annexes pourront être consultés pendant la durée de la mise à disposition, aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet <https://www.taillebourg17.fr/>.
- Un registre sera ouvert en Mairie de Taillebourg pour permettre au public de consigner ses observations. Le dossier mis à disposition du public comportera le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, la notice de présentation et les avis des personnes publiques consultées le cas échéant. À l'issue de la mise à disposition, le registre sera clos et signé par le maire. Le bilan de la mise à disposition au public sera présenté au Conseil municipal, qui adoptera par délibération motivée le projet de modification simplifiée n° 1, tenant compte des avis émis et des observations du public.

**Vote : Tous Pour**

4) Présentation du Contrat de Prévoyance Collectif

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que par délibération DEL 2024-07 du 29 février 2024, le conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives du département et lancer une procédure de publicité et de mise en

concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance.

Le dialogue social engagé préalablement au lancement de la consultation, entre les élus, administrateurs du centre de gestion, et les organisations syndicales représentatives du territoire, a abouti à la signature, à l'unanimité des participants, d'un accord local le 11 mars 2024 qui a notamment acté :

- L'adhésion obligatoire des agents au contrat collectif d'assurance prévoyance ;
- Les garanties du panier obligatoire incluant les garanties incapacité et invalidité au niveau de l'ACN et la garantie décès et perte totale et irréversible d'autonomie à 100% du salaire annuel brut ;
- Une participation employeur minimale à hauteur de 50% de la cotisation payée par l'agent pour les garanties du panier obligatoire.

La présentation du contrat de prévoyance collectif a été effectuée auprès des agents par la secrétaire générale de Mairie.

#### 5) Délibération : Contrat Prévoyance collectif

Suite à la présentation du contrat de prévoyance collectif, les Membres du Conseil, après en avoir délibéré,

#### **Décident**

- D'approuver l'accord collectif local du 11 mars 2024 ;
- D'adhérer à la convention de participation prévoyance et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17 à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- De verser une participation employeur pour le financement des garanties du panier obligatoire de 50% du coût de ces garanties à compter de l'adhésion ;
- D'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires au financement de la garantie prévoyance ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution et notamment la convention de pilotage du CDG17.

#### **Vote : Tous Pour**

#### 6) Délibération : Travaux Communes – Devis GL Plaquiste – Devis Noto Couverture

Monsieur le Maire présente deux devis de travaux aux membres du Conseil Municipal.

Travaux plafond église : Autorisation de verser acompte de 30% à GL Plaquiste

Travaux couverture local foot (suite à vandalisme-effraction): Autorisation de valider le devis d'un montant de 10 308 euros.

#### **Vote du Conseil : Tous Pour**

#### 7) Délibération : Assujettissement des locaux vacants à la taxe d'habitation

Monsieur le Maire expose les raisons de sa demande de mise en place de la **THLV (taxe sur les locaux vacants)**.

Cette taxe (en vigueur à Saintes, par exemple), permettrait :

- des ressources financières (67 logements vacants sur Taillebourg au dernier recensement 2020),
- une incitation pour les nouveaux imposés à faire des travaux d'entretien pour louer ou vendre,
- une amélioration des immeubles à l'abandon qui "détériorent" les immeubles voisins,
- des nouveaux logements disponibles face à la demande et à la réduction des terrains constructibles.

D'autre part, ces logements appartiennent en majorité à des propriétaires ne résidant pas à Taillebourg et/ou dont la succession des biens n'a jamais été faite.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal de Taillebourg d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et les motifs conduisant à la proposition,

Vu l'article 1407bis du Code Général des Impôts,  
Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décident d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,
- Chargent Monsieur le Maire de notifier cette décision aux Services Préfectoraux, au Service de Gestion Comptable de Saint Jean d'Angély et au Service Départemental des Impôts Fonciers, Cellule de Saintes.

**Vote : 1 Contre, monsieur COVELA – 10 Pour**

#### 8) Délibération : Choix de l'emplacement pour la mise en place du « Totem »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du territoire, le projet « Totem » (point info-tourisme), porté par la CdC est sur le point d'aboutir.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le choix de l'emplacement du « Totem » incombe à la Commune, après acceptation de l'Architecte des Bâtiments de France.

Après avoir présenté les trois projets d'implantation, Parking Place du Marché, Jardin Cour Marie de Valois et Parc du Château, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider un emplacement.

Monsieur Covela interroge Monsieur le Maire sur l'emplacement. Pourquoi les bords de Charente n'ont pas été choisis ?

Monsieur Covela indique que pour lui il aurait été préférable que le Totem soit plus visible.

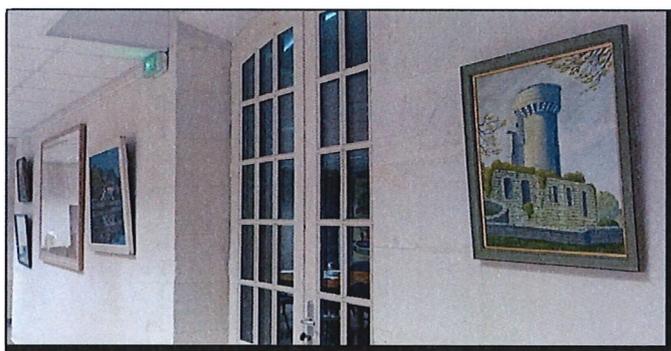
Monsieur le Maire invoque la réglementation des installations en « zone inondable ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal n'arrivent pas à hiérarchiser un choix. Le maire décide donc de laisser à l'appréciation de l'ABF et de la CdC l'emplacement pour la mise en place du « Totem ».

**Vote : Tous Pour**

#### 9) Délibération : Patrimoine Mobilier

Édouard BRIAND, résidant à Taillebourg, né au Havre en 1938, établi à Taillebourg en 1963 a été professeur de physique au lycée technique de Saintes, il a aussi été conseiller municipal puis 1<sup>er</sup> adjoint à la municipalité de Taillebourg sous les mandats de monsieur PISTRE (1965-1983) et s'est profondément attaché au pays. Passionné de peinture depuis l'enfance, il a beaucoup peint Taillebourg et vient de faire don d'un tableau à la commune.



A cette occasion, monsieur le Maire souhaite instituer une salle officielle où les dons et les biens de la Commune concernant des œuvres artistiques originales soient exposés et référencés. Il propose que cette salle soit la salle actuelle du conseil. Il y serait donc placés lesdites œuvres sur la surface de mur disponible (les autres seront placées dans la salle des Archives). A cette date, sont accrochés sur les murs de la salle du conseil :

- 1 tableau de Jean FINAZZI de 1962, les quais de Taillebourg, le Parc, la rue Aliénor, vu de la Charente, format 57x47 cm
- 1 tableau de Claude LAROCHE de 1982-84, le Pont Boyard, la Tour, le Parc vu de la route de St Savinien, format 70x56 cm
- 1 Plan-cadastre de 1793, an II de la république, signé de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, format 145x115 cm
- 1 tableau de Achille BRON, quais de Taillebourg, la maison du Parc, vu de la rive gauche de la Charente, format 79x74 cm
- 1 tableau de Edouard BRIAND, la Tour, vu du Pont Dormant, format 44x52 cm
- 1 tableau de Yves BABIN de 1945, la Tour, vu de la rue Aliénor, format 50x61 cm

Monsieur le Maire souhaite profiter de cette délibération pour notifier que des documents très récemment donnés à la commune de Taillebourg (pendant les journées du Patrimoine) par Madame Marie-José PIETRI, descendante de la famille de LISLEFERME, propriétaire un temps de la maison du Parc. Ces documents sont composés en quatre liasses, dont trois sont à consulter pour en faire des copies ou scanners, puis les redonner à Madame PIETRI, la quatrième liasse notée « Taillebourg » est donnée à la municipalité. Elle contient notamment les originaux des actes notariés de cession de l'immeuble de la « maison du Parc » et autres parcelles entre les familles BAURET-CADOR puis CADOR-LISLEFERME (1843-1890).

**Vote : Tous Pour**

10) Délibération de promesse synallagmatique de bail emphytéotique et de constitution de servitudes concernant la parcelle Terrain de Foot et la parcelle en zone NA de l'école

Monsieur le Maire demande le report de la délibération pour informations complémentaires

11) Délibération : Mandat à SYNERGEO – Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Route de Maison Neuve

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise SYNERGEO a déjà été mandatée pour assurer le suivi des dossiers avec le SDEER, la RESE et autres réseaux-voirie sur la partie du domaine public qui dessert la future école et faire ainsi l'interface avec les entreprises et l'architecte du projet.

Monsieur le Maire souhaiterait que dans la continuité des travaux, SYNERGEO se charge du suivi et de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Route de Maison Neuve (Voirie, cheminement piéton, éclairage public, transfert de bâche incendie, recherche des réseaux existants, etc.).

Le montant de la prestation est de 7 380 euros TTC.

**Vote : Tous Pour**

12) Personnel de la Commune

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Commune a saisi la médecine préventive afin de s'assurer qu'un de ses agents était apte à poursuivre le travail.

Les membres du Conseil Municipal sont informés que deux agents de la Commune peuvent prétendre à une promotion interne. Les dossiers seront transmis au Centre de Gestion de la Charente Maritime.

13) Secrétariat SIVOS

Un matin d'ouverture, suite à un quasi envahissement du secrétariat par les parents d'élèves dans le cadre de la mise en place, par le SIVOS, d'un « conseil municipal des jeunes », Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il a rappelé au secrétariat que les agents étaient d'abord sous la compétence du Maire et de la municipalité de Taillebourg qui priorise leurs disponibilités entre Mairie de Taillebourg et SIVOS.

14) Facture EDF

Suite à la réception d'une facture générale EDF d'environ 50 000 euros, dont la salle des fêtes qui a servi de cantine pendant un an (20 650 euros) sur plus d'un an d'arriéré (pas de factures intermédiaires suite aux modifications des contrats d'énergie), Monsieur le Maire explique qu'il souhaite trouver des pistes afin de faire baisser ces montants, bien que toutes les collectivités soient tributaires de l'augmentation significative des tarifs.

Lors des prochaines échéances de contrat, les options heures creuses/heures pleines devront être envisagées sur chaque bâtiment, notamment pour le Camping-Car Park.

Concernant la salle des fêtes, Monsieur le Maire explique que les associations pourraient utiliser la salle sur 3 jours et les autres jours le chauffage de la salle serait baissé au mini voire coupé.

15) Information Conseil Municipal des Enfants d'Annepont

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le conseil municipal des enfants d'Annepont est indépendant de la Commune de Taillebourg.

Les élus de Taillebourg ne peuvent siéger au CME d'Annepont.

#### 16) Information Consultation du Service des Domaines

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il avait souhaité la saisine du Service des Domaines afin d'évaluer le prix des terrains aux bords de l'Etang. Le service des domaines ne se déplaçant pas et souhaitant des informations complexes sur les terrains, Monsieur le Maire propose d'abandonner la saisine du Service des Domaines qui est facultative dans le cadre de cette évaluation.

#### 17) Panneautage Commerçant-Artisan

Un remplacement, une modification et une mise à jour des panneaux indiquant « Commerces, artisans, etc. », ont été demandés.

Monsieur le Maire propose que les panneaux soient de la même taille que ceux existants et ils souhaitent que les panneaux (poteaux existants) soient réutilisés.

Mme Albert est mandatée pour référencer les commerces, artisans et établir un plan de suppression/ajout d'un nouveau panneautage.

#### 18) Compte-rendu de la présentation de l'état des lieux du futur programme pluriannuel de gestion SYMBA – Priorisation des travaux

Monsieur le Maire présente le compte-rendu et explique aux membres du conseil municipal que des travaux ont été priorisés.

Il explique avoir été à une réunion « sur le site » au niveau du Bramerit (Renaudins) en compagnie d'élus, d'habitants des Renaudins et des techniciens du SYMBA. Il indique aux membres du CM qu'après des relevés topographiques sur place, il s'avère que l'ouvrage d'art de régulation se situe sur la Commune de Saint.

#### 19) Date du repas de fin d'année

Monsieur Texier indique aux membres du conseil municipal qu'il faudrait choisir la date. Les élus souhaitent que la salle soit décorée.

La date du 24 novembre est choisie. La décoration sera installée le vendredi 22 novembre.

#### 20) Prêt Barnum à la Commune de Saint Jean d'Angély

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Commune a prêté les barnums de la Commune à la Commune de Saint Jean d'Angély.

#### 21) Informations photocopies

Monsieur le Maire présente les factures des photocopies 2024 pour les associations. Il indique aux élus que vu les faibles montants (moins de 10 euros) il souhaite que la Commune ne facture pas les associations.

#### 22) Résultats Camping-Car Park

Monsieur Texier présente les résultats nationaux de Camping-Car Park. Une baisse de fréquentation de 2% pour cet été 2024 est annoncée en zone touristique.

Monsieur le Maire rappelle que notre Camping-Car Park fonctionne aussi hors période estivale.

#### 23) Questions diverses

Animations CIRCINO – Jeu

Monsieur le Maire va faire suivre à tous les élus les différentes présentations reçues.

Monsieur Arroyo Bishop indique qu'environ 400 personnes sont venues aux Journées du Patrimoine. Les bénévoles sont ravis de ces deux journées. Les dates de la prochaine édition sont les 21 et 22 septembre 2025.

**FIN DU CONSEIL : 21h30**